



**Rapport de la commission ad'hoc concernant
Le préavis N° 2021-07
relatif à la demande d'un crédit d'élargissement du trottoir à la Route de
Thierrens.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission ad hoc, composée de Mesdames Joëlle Cossetto Chapuis et Céline Moret ainsi que Monsieur Alexandre Vulliamy s'est réunie le mardi 20 avril 2021 à la salle du conseil communal de Bottens afin de statuer sur le préavis cité en titre.

A cette occasion, elle s'est entretenue avec le Syndic Monsieur Laurent Imoberdorf qui a répondu à toutes les questions de la commission.

La Municipalité a été approchée par le promoteur immobilier qui travaille pour l'entreprise Tzaut. Celle-ci propose de profiter de la fin du chantier pour élargir le trottoir, étant entendu que cet élargissement se fera sur sa parcelle et non sur le domaine public. Par conséquent, la dimension de la route cantonale n'est pas touchée.

Cette opération permettra un agrandissement de 30cm du trottoir existant pour atteindre 160cm de large sur une distance de 40 mètres.

Un candélabre risque d'être déplacé de 40 cm afin de ne pas déranger le passage sur le trottoir. Cette tâche est prise en charge par l'entreprise Tzaut.

C'est une occasion unique de pouvoir sécuriser ce tronçon sans engendrer de lourdes démarches telle qu'une expropriation.

Cependant pour des raisons pratiques et administratives, seul l'élargissement de la portion attenante au chantier a été envisagé.

Une des entreprises oeuvrant actuellement sur le chantier a soumis une offre de CHF 20'000 pour les travaux, somme nettement plus basse que celles proposées par les deux autres entreprises approchées.

Les frais notariaux à la charge de la commune sont estimés à CHF 2'000, ils peuvent cependant varier de quelques centaines de francs si des démarches supplémentaires au niveau du registre foncier devaient avoir lieu.

Dans le préavis, les frais de géomètre ne sont pas mentionnés. Etant de faible importance, ils sont englobés dans le volume des travaux réalisés par le bureau Courdesse pour notre Commune.

La durée des travaux sera d'environ deux à trois semaines et ils nécessiteront une légère signalisation.

La commission ad hoc tient à remercier l'entreprise Tzaut de mettre à disposition le bout de terrain nécessaire à l'élargissement du trottoir.



En conclusion la commission ad hoc est favorable à l'élargissement du trottoir à la route de Thierrens. Elle vous propose donc à l'unanimité d'accepter le préavis 2021-07 tel que présenté soit :

1. D'autoriser la Municipalité à engager une dépense d'investissement de CHF 22'000
2. À défaut, de l'autoriser à recourir à un emprunt bancaire
3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n°1410.11, la première fois au budget 2022. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 733.35

Bottens, le 20.04.2021

Cossetto Chapuis Joëlle

Vulliamy Alexandre

Moret Céline